

Les tergiversations risquent de coûter cher



Les participants ont souligné l'urgence d'une réforme du régime des retraites. Ph. Kartouch

Le groupe parlementaire du Rassemblement national des indépendants a organisé, hier au sein de l'institution législative, un débat sur la réforme du système de retraite. L'urgence de la mise en œuvre de ce chantier a été soulignée par tous les intervenants qui ont appelé à mettre fin aux tergiversations qui durent depuis des années.

Les concertations entre le gouvernement et les partenaires sociaux autour de la réforme du système de retraite - après l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental - se font toujours attendre. Cet attentisme est fort critiqué par les centrales syndicales. Contacté par «Le Matin», le secrétaire général de l'Union marocaine du travail, Miloudi Moukharik, affiche son étonnement du silence observé par le gouvernement, alors que sa réponse sur ce dossier est très attendue. La réforme est, en effet, urgente et devra faire l'objet d'intenses débats entre les parties concernées avant son imminente mise en œuvre. Tous les avis convergent vers la nécessité d'asseoir cette réforme. Mais c'est la manière de la réaliser qui fait l'objet de controverse. Lors d'une rencontre organisée, lundi dernier, par le groupe du Rassemblement national des indépendants à la Chambre

des conseillers autour de ce dossier épineux, les intervenants se sont accordés sur l'impératif de procéder le plus tôt possible à la réforme escomptée et de mettre fin aux tergiversations qui durent depuis plus de 10 ans. Le président du groupe du RNI à la seconde Chambre, Maâti Benkadour, estime que bien que cette réforme soit difficile, elle est actuellement possible de la réaliser. Cet ancien président de la Chambre des conseillers souligne que l'attente n'est nullement dans l'intérêt ni de l'État ni des salariés. L'urgence de la concrétisation de la réforme est également soulignée par les académiciens. Le professeur universitaire Mohamed Jalal Adnani signale qu'il est temps d'agir, car l'État ne peut plus supporter le déficit accusé par la Caisse marocaine des retraites ; une situation due, selon lui, à bon nombre de facteurs. Il s'agit non seulement de la problématique de la gestion, mais aussi

de l'irrégularité de la croissance économique et de l'absence d'un cadre unifié pour les différentes caisses. Le volet démographique n'est pas en reste. À ce titre, il y a lieu de rappeler qu'en 1986, le Maroc comptait 12 actifs pour un seul retraité. Ce chiffre est passé à 6 en 2011 puis à 3 en 2012 et il devrait être de 1 en 2024.

La future réforme devra prendre en considération, d'après les observateurs, bon nombre de points essentiels, notamment l'élargissement de la base d'adhésion en ouvrant le système à d'autres secteurs, comme l'agriculture, qui a été soumise à la fiscalisation. Il s'agit aussi de la nécessité de prendre en compte les équilibres tant sociaux qu'économiques. Dans ce cadre, il y a lieu de prendre en compte le pouvoir d'achat des employés et des fonctionnaires ainsi que la préservation de la concurrence des entreprises. Réfléchir à un meilleur mode d'investissement des réserves des caisses en vue de les faire fructifier est, par ailleurs, un point de la plus haute importance qu'il faut inscrire sur l'agenda de la réforme.

À l'heure actuelle, en ce qui concerne la CMR, l'essentiel des investissements est porté par des placements en bons de Trésor qui sont récupérables à une échéance donnée. Le gouvernement et les partenaires économiques et sociaux ont une base solide pour poursuivre les négociations autour des formules de la réforme. Le diagnostic est, en effet, minutieusement établi. Les recommandations de la Cour des comptes ainsi que du CESE devront permettre de rapprocher les points de vue des parties concernées et d'accélérer, ainsi, la mise en œuvre de ce chantier. ■